



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49712>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-49712**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : AGEPS/APHP

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : AO 26-07C « DISPOSITIFS MEDICAUX DE BIOPSIE DE TISSUS DURS ET TISSUS MOUS - DISPOSITIFS POUR BIOPSIE TRANSJUGULAIRE - « BIOPSY PUNCH » - Marqueurs FIDUCIAIRES »

Description : AO 26-07C « DISPOSITIFS MEDICAUX DE BIOPSIE DE TISSUS DURS ET TISSUS MOUS -DISPOSITIFS POUR BIOPSIE TRANSJUGULAIRE - « BIOPSY PUNCH » - Marqueurs FIDUCIAIRES »

Identifiant de la procédure : 8e2d84f5-7caf-4f96-85ca-2d7ff8546861

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : PARIS

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 05

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : API 2000 LOTS 22

Description : API 2000 LOTS 22

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 75005

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 50,439 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction

compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : AUBIN LOT 31

Description : AUBIN LOT 31

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : paris 05

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 96,385 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : BECTON DICKINSON LOTS 16, 18, 19, 27

Description : BECTON DICKINSON LOTS 16, 18, 19, 27

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : Paris

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,145,766 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : COOK FRANCE LOTS 10 - 11

Description : COOK FRANCE LOTS 10 - 11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 05

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,007,080 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : DEVICOR LOT 28

Description : DEVICOR LOT 28

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 75005

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 749,904 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : DUOMED LOTS 25 - 29

Description : DUOMED LOTS 25 - 29

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 75005

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 241,937 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : EDIMEX LOTS 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 15 - 17 - 20 - 21 - 26

Description : EDIMEX LOTS 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 15 - 17 - 20 - 21 - 26

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 75005

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : 1428804

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : EURO DIFFUSION MEDICALE LOT 6

Description : EURO DIFFUSION MEDICALE LOT 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 75005

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 303,600 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être

lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : LCH MEDICAL PRODUCTS LOT 30

Description : LCH MEDICAL PRODUCTS LOT 30

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30000000 Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : PARIS 75005

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 403,219 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : MERIT MEDICAL LOT 23

Description : MERIT MEDICAL LOT 23

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 423,775 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être

lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : METZE SAS LOT 14

Description : METZE SAS LOT 14

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 33,810 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : STRIM HEALTH CARE LOTS 1 - 2 - 8

Description : STRIM HEALTH CARE LOTS 1 - 2 - 8

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,438 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être

lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : TELEFLEX MEDICAL SAS LOTS 12 - 13

Description : TELEFLEX MEDICAL SAS LOTS 12 - 13

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33000000 Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 274,275 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour tous les lots SAUFS les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 20 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 35 % Prix - 5 % Développement durable Pour les lots 12, 13, 27, 28, 30 et 31 : - 15 % Performances techniques - 40 % Critères d'adaptation à l'usage - 40 % Prix - 5 % Développement durable

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel Avant la conclusion du marché, toute personne ayant un intérêt à le conclure et qui est susceptible d'être lésée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé précontractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551.1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative. A cette fin, l'AP-HP suspend la signature du marché pendant un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la présente. Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable Toute personne ayant qualité lui donnant intérêt à agir peut saisir la juridiction compétente d'un recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, et en tout état de cause avant la conclusion du marché. Une requête en référé suspension peut être introduite contre l'acte détachable sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative. Référé contractuel Une fois le marché conclu, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat qui s'estime lésée par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, peut former un référé contractuel dans les conditions prescrites par les articles L.551-13 et suivants, et R.551-7 et suivants du code de justice administrative. La juridiction compétente peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du marché public concerné. Recours en contestation de la validité du contrat Tout concurrent évincé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, pour contester la validité du marché signé dans le cadre d'un recours de pleine juridiction. Juridiction compétente L'instance chargée de l'ensemble de ces procédures de recours est le tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy - 75004 Paris

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

Section 6 - Résultats

Valeur approximative des accords-cadres : 8,339,454 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 50,439 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : API 2000

Offre :

Identifiant de l'offre : API 2000

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 50,439 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260232

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 96,385 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 96,385 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260233

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 2,145,768 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BECTON DICKINSON

Offre :

Identifiant de l'offre : BECTON DICKINSON

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 12,145,766 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260234

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 2,007,080 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COOK FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : COOK FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 2,007,080 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260236

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 749,904 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DEVICOR

Offre :

Identifiant de l'offre : DEVICOR

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 749,904 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260237

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 241,937 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DUOMED

Offre :

Identifiant de l'offre : DUOMED

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 241,937 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260238

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 1,428,824 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EDIMEX

Offre :

Identifiant de l'offre : EDIMEX

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 1,428,804 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260239

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 303,600 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE

Offre :

Identifiant de l'offre : EURO DIFFUSION MEDICALE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 303,600 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260241

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 403,219 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LCH MEDICAL PRODUCTS

Offre :

Identifiant de l'offre : LCH MEDICAL PRODUCTS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 403,219 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260242

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 423,775 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MERIT MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : MERIT MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 423,775 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260243

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 33,810 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : METZE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : METZE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 33,810 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260244

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 180,438 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : STRIM HEALTH CARE

Offre :

Identifiant de l'offre : STRIM HEALTH CARE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 180,438 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260245

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 274,275 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TELEFLEX MEDICAL SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : TELEFLEX MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0013

Valeur de l'offre : 274,275 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2026AGEC260246

Date de conclusion du marché : 26/04/2026

Organisation qui signe le marché : AGEPS/APHP

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 19

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : AGEPS/APHP

Numéro d'enregistrement : 267 500 452 00672

Ville : PARIS

Code postal : 75005

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : eps-logistique-achats-conso@aphp.fr

Téléphone : 0146691334

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Ville : PARIS

Code postal : 75001

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : API 2000

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 422 485 169 000 37

Ville : Bourges

Code postal : 18000

Subdivision pays (NUTS) : Cher (FRB01)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : AUBIN

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 849 768 338 000 22

Ville : BRIGNAIS

Code postal : 69530

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

8.1 ORG-0005

Nom officiel : BECTON DICKINSON

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 056 501 71100115

Ville : LE PONT DE CLAIX

Code postal : 38801

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

8.1 ORG-0006

Nom officiel : COOK FRANCE

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 329 120 463 000 73

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

8.1 ORG-0007

Nom officiel : DEVICOR

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 522 392 109 00065

Ville : Nanterre

Code postal : 92752

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

8.1 ORG-0008

Nom officiel : DUOMED

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 945 650 141 00027

Ville : FLAXLANDEN

Code postal : 68720

Subdivision pays (NUTS) : Haut-Rhin (FRF12)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

8.1 ORG-0009

Nom officiel : EDIMEX

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 424 433 084 00029

Ville : LE PLESSIS GRAMMOIRE

Code postal : 49124

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0010

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 340 561 257 00049

Ville : DOMONT

Code postal : 95330

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0008

8.1 ORG-0011

Nom officiel : LCH MEDICAL PRODUCTS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 447 962 044 000 31

Ville : ASNIERES SUR SEINE

Code postal : 92600

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0009

8.1 ORG-0012

Nom officiel : MERIT MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 399 728 906 00039

Ville : Saint Quentin en Yvelines

Code postal : 78190

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0010

8.1 ORG-0013

Nom officiel : METZE SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 90828943200019

Ville : Paris

Code postal : 75008

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0011

8.1 ORG-0014

Nom officiel : STRIM HEALTH CARE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 839 474 533 00032

Ville : MARGENCEL

Code postal : 74200

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Savoie (FRK28)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0012

8.1 ORG-0015

Nom officiel : TELEFLEX MEDICAL SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 347 479 883 00030

Ville : LE FAGET

Code postal : 31460

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0013

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : d907c58b-eddb-4b6c-9a80-25313c830070 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/05/2026 à 11:28

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2026